

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes
77570 CHÂTEAU-LONDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 juin 2026

Date de la convocation :

18 juin 2026

N° 2026-06-29_63

Date d'affichage de la convocation :

18 juin 2026

CRÉATION ET DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-préfecture le :

7 juillet 2026

Secrétaire de séance :

Benjamin ITIÉ

Date de publication ou de notification :

7 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-London), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

		Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CONSEILLERS En exercice : 41 Présents : 32 Représentés : 4 Excusés non représentés : 3 Absents non excusés : 2 Votants : 36 VOTES POUR : 36 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Arville	Anne THIBAUT Nadège BESLÉ	☒ ☐	☐ ☐	
	Aufferville	Bruno MOULIÉ Thierry BRIAND	☒ ☐	☐ ☐	
	Beaumont-du-Gâtinais	Nicolas POZO Caroline MASSYN	☒ ☒	☐ ☐	
	Bougigny	Sandra TIMBERT Jean-Benoist BARTHÉLÉMY	☐ ☐	☒ ☒	
	Bransles	Florent NÉGRIER Michel BAUWENS	☒ ☒	☐ ☐	
	Chaintreaux	Alexis KERLO Alain MÉTAUT	☒ ☐	☐ ☒	
	Château-London	Benjamin ITIÉ	☒	☐	Colline TORAILLE SMITH Benjamin ITIÉ
		Colline TORAILLE SMITH	☒	☐	
		Giovanni BARONE	☐	☒	
		Sylvie STITI	☐	☒	
	Chenou	Frédéric BAUDOUIN	☐	☒	
		Gérard MOUSSET DE LOS SANTOS Nathalie	☐ ☐	☐ ☐	
	Égreville	Pascal POMMIER	☒	☐	Georges BADER
		Marie LEPAGE	☒	☐	
		Georges BADER	☒	☐	
		Catherine CARTIER	☐	☒	
	Gironville	François COUSIN	☒	☐	
		Olivier JEANNOTIN	☐	☐	
	Ichy	Hervé JACQUESSON	☐	☒	
		Cynthia CHEREAU	☒	☐	
	Lorrez-le-Bocage-Préaux	Claude BICHEREL	☒	☐	
		Martine DUFONT	☒	☐	
	Madeleine-sur-Loing (La)	Jean-Jacques HYEST	☒	☐	
		Sylviane DONELLI	☐	☐	
	Maisoncelles-en-Gâtinais	Netty VINTANEL ROUSIER	☒	☐	
		Jacques SIMAO	☐	☐	
	Mondreville	Jean-Sébastien POITOU	☒	☐	
		Mathurin PHILIPPEAU	☐	☐	
	Obsonville	Hervé COURTOIS	☒	☐	
		Antoine PACHECO	☐	☐	

Poligny	Gérard GENEVIÈVE	☒	☐	☐	
	Évelyne GUERPILLON	☒	☐	☐	
Souppes-sur-Loing	Jean-Michel CAPELLE	☒	☐	☐	
	Nathalie VILETTE	☒	☐	☐	
	Fabrice GILBERT	☒	☐	☐	
	Marie-Laure BAUDON	☒	☐	☐	
	Alain LEBLANC	☒	☐	☐	
	Hélène REBOUCO	☒	☐	☐	
	Martin TRICARD	☐	☒	☐	Jean-Michel CAPELLE
	Jocelyne PRESLES	☒	☐	☐	
Vaux-sur-Lunain	Didier RICHARD	☒	☐	☐	
	Charlie PREVOST	☒	☐	☐	
	Marie-Hélène FONSECA	☐	☐	☐	
Villebéon	Francis PLÉ	☒	☐	☐	
	Didier MARCOIN	☐	☐	☐	

Le Conseil communautaire,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2121-33 et L. 5211-1,
- VU** le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies c,
- VU** le jugement du Tribunal administratif d'Orléans du 4 août 2011 (5^{ème} chambre, n° 1101381),
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- CONSIDÉRANT** qu'il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges,
- CONSIDÉRANT** que cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers,
- CONSIDÉRANT** qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées,
- CONSIDÉRANT** que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant,
- CONSIDÉRANT** que la commission élit son président et un vice-président parmi ses membres,
- CONSIDÉRANT** que le président convoque la commission et détermine son ordre du jour,
- CONSIDÉRANT** qu'il en préside les séances,
- CONSIDÉRANT** qu'en cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président,
- CONSIDÉRANT** que la commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts,

CONSIDÉRANT qu'elle rend ses conclusions l'année de l'adoption de la cotisation l'établissement public de coopération intercommunale et lors de chaque transfert de charges ultérieur,

CONSIDÉRANT que la jurisprudence considère qu'« il résulte de la combinaison des dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts et de l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales que les membres des conseils municipaux des communes appelés à siéger à la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale ne peuvent être légalement désignés que par le conseil municipal des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale » (TA Orléans, 5^{ème} chambre, 4 août 2011, n° 1101381),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : CRÉE la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ;

Article 2 : FIXE le nombre de représentants de ladite commission à un membre titulaire et un membre suppléant par commune ;

Article 3 : DEMANDE à chaque commune membre de désigner ses représentants au sein de ladite commission par voie de délibération ;

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Mesdames et Messieurs les Maires des communes membre de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

À Château-Landon, le 7 juillet 2026

Le secrétaire de séance



Benjamin ITIÉ



Pour extrait conforme
Le Président



Jean-Jacques HYEST

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le



ID : 077-200023919-20260629-2026062963-DE